

Le parcours des mineurs isolés Roumains suivis par Hors la Rue et pris en charge par l'Aide Sociale à l'enfance de Paris



Régis Bigot¹
3 décembre 2006

Entre le mois de mars 2002 et le mois d'août 2005, l'association Hors La Rue a suivi 418 mineurs isolés étrangers, la plupart d'origine roumaine. L'association, après avoir pris contact avec ces enfants, a pu élaborer des projets de « sortie de rue » pour un grand nombre d'entre eux : ces projets passaient parfois par une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ou par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, voire un retour en Roumanie. Au total, 191 jeunes ont quitté la précarité des squats de la région parisienne et ont abandonné la vie clandestine et dangereuse qu'ils menaient dans les rues de Paris (errance, prostitution, vol, mendicité, travail « au noir », etc.).

Quelques années après avoir mis en place son programme d'aide aux mineurs isolés étrangers, Hors La Rue a souhaité mieux connaître le parcours des jeunes une fois qu'ils ont été pris en charge par les services sociaux. Or, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de Paris a pris en charge, durant cette période, 112 jeunes qui étaient suivis par l'association. 100 ont accepté que Hors La Rue réalise, en partenariat avec l'ASE de Paris, une analyse des informations contenues dans leurs dossiers. Cet article présente les principales conclusions de l'enquête qui a été menée au mois d'août 2005.

Sommaire

Résumé.....	1
Contexte de l'étude.....	2
Préambule : le parcours de Cosmin.....	3
Caractéristiques des jeunes composant l'échantillon.....	5
Méthodologie.....	6
Les activités que le jeune a déclaré avoir pratiquées en arrivant en France.....	7
Les raisons de la migration.....	7
Rencontre avec Hors La Rue.....	9
Prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris.....	10
Nationalité française, titre de séjour.....	11
Situation judiciaire.....	11
Lieu de résidence.....	12
Type d'hébergement.....	12
Les changements de lieu de résidence.....	13
Formation.....	13
Travail.....	16
Etat de santé.....	16
Vacances, loisirs, associations.....	17
Appréciations des travailleurs sociaux.....	17
Pour en savoir plus.....	19
Présentation de l'association Hors La Rue.....	19

Résumé

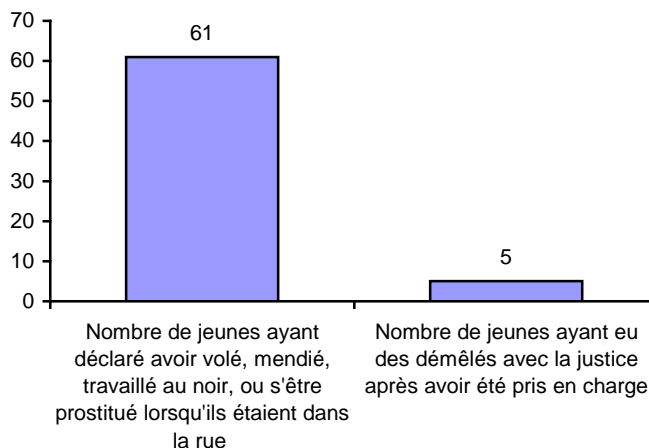
Plusieurs motivations expliquent la décision de migration des enfants roumains que nous avons suivis. Trois d'entre elles reviennent très souvent : les raisons économiques (motif évoqué 46 fois), le désir d'aller à l'école en France (42 citations) et les problèmes familiaux (40 citations). C'est un point sur lequel encore peu d'études mettent l'accent : la migration des enfants Roumains est aussi motivée, dans près d'un cas sur deux, par une situation familiale exceptionnelle (divorce des parents, décès d'un des parents, violence ou alcoolisme des parents, etc.). L'espoir suscité par un soi-disant

« Eldorado » français n'est pas seul en ligne de mire ; il y a également la fuite d'une situation familiale très douloureuse.

En arrivant en France, les enfants déchantent vite. La plupart des jeunes de notre panel ont vécu dans des squats, dans les gares, dans des conditions particulièrement insalubres. Ils ont dû recourir à des expédients illégaux et / ou dangereux pour survivre : 33 enfants disent avoir volé à l'étalage ou dans le métro, 16 ont « pillé » les horodateurs, 13 disent avoir pratiqué la mendicité, 8 ont travaillé « au noir » et 2 avouent s'être prostitués (ce dernier chiffre est probablement minoré, en raison de la honte et de la souffrance engendrée par une telle épreuve).

Il est frappant de constater que, une fois pris en charge, 95% des jeunes ont abandonné ces activités illégales. L'enquête révèle en effet que, sur les 100 jeunes du panel, seuls 5 ont eu, depuis leur prise en charge, des démêlés avec la justice (pour des affaires de vol essentiellement). Le changement de comportement est radical.

La prise en charge limite considérablement les pratiques délictueuses et dangereuses des jeunes



¹ Régis Bigot, directeur adjoint du département « Conditions de vie et Aspirations » au CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), est également membre de l'association Hors la Rue.

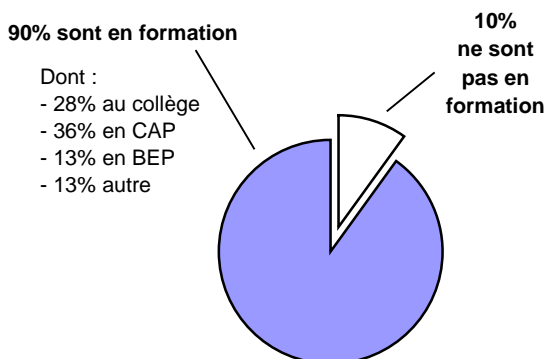
Il s'est écoulé en moyenne 4 mois entre le moment où les jeunes sont arrivés en France et le moment où les éducateurs de Hors La Rue ont « repéré » l'enfant. Ce délai se réduit chaque année, il n'est plus aujourd'hui que de 3 semaines.

Au 31 août 2005, sur les 100 jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, 63 étaient encore pris en charge. En 2004, la plupart de ceux qui ont été radiés venaient d'obtenir la majorité légale. Au total, 13 jeunes ont acquis la nationalité française et 12 disposent d'un titre de séjour ; 30 majeurs n'ont aucun titre de séjour et, parmi eux, 12 sont pourtant pris en charge par l'ASE.

Parmi les enfants pris en charge, 20 résident dans une famille d'accueil, 25 vivent dans un foyer associatif, 5 sont hébergés dans un foyer de jeunes travailleurs et 5 le sont dans un CEF. 91% des jeunes ont changé plusieurs fois de lieu de résidence depuis qu'ils sont pris en charge (2 fois en moyenne).

La plupart des enfants avaient, en arrivant en France une formation de niveau collège. 90% des jeunes pris en charge sont actuellement en formation, la plupart dans des filières professionnelles courtes (BEP, CAP) dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, de l'hôtellerie restauration et du secrétariat.

90% des jeunes pris en charge suivent actuellement une formation, la plupart du temps une filière professionnelle courte

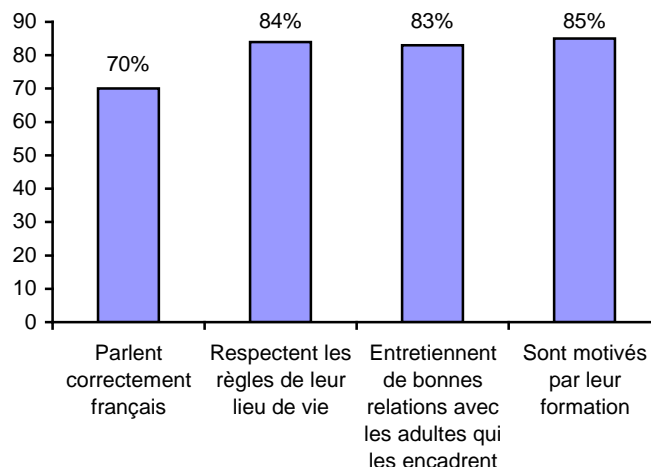


11 jeunes sont aujourd'hui en contrat d'apprentissage et 6 travaillent. On compte parmi ces derniers un maçon, deux peintres en bâtiment, un chauffeur routier et un carreleur. Ils perçoivent entre 800 et 1200 euros par mois.

L'enquête s'est également attachée à évaluer l'intégration des jeunes pris en charge. Les éducateurs référents notent ainsi que 70% des jeunes maîtrisent correctement la langue française, 85% sont soucieux de réussir leur formation, 84% respectent les règles de leurs lieux de vie, 94% prennent soin de leurs affaires, de leur chambre et de leur hygiène, 83% entretiennent de bonnes

relations avec les adultes qui les encadrent, 81% disent se sentir bien dans le lieu qui les accueille et 74% sont plutôt bien insérés dans leur réseau de sociabilité. 76% sont en contact avec de la famille en Roumanie, mais 89% ont envie de vivre et s'installer en France, rares sont ceux qui désirent rentrer en Roumanie.

Les enfants pris en charge montrent une forte volonté d'intégration



En définitive, cette enquête montre un changement radical de mode de vie des mineurs isolés roumains qui sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Dans la rue, ces enfants vivaient dans la clandestinité, dormaient dans des squats insalubres, vivaient d'activités illégales et dangereuses. Une fois pris en charge, la plupart se sont investis dans leur formation, ont appris à parler français, se sont intégrés dans leurs foyers ou dans leur famille d'accueil, ont fait montre d'une grande motivation pour obtenir un travail et ils ont abandonné leurs activités illégales.

Contexte de l'étude

A partir de la fin des années 1990, l'opinion publique a commencé à s'émouvoir de la présence, dans les rues de ses grandes villes, de la présence d'enfants isolés — sans référents parentaux — d'origine étrangère. En provenance de plusieurs continents (Asie, Afrique et Europe principalement). Une partie de ces mineurs isolés étrangers — notamment ceux d'origine roumaine — se sont retrouvés à errer dans les rues, à dormir dans des squats ou dans des gares, et à vivre d'expédients (vol, mendicité, travail au noir, prostitution, etc.).

Dès 2002, l'association Hors La Rue a mis en place un programme de repérage et de soutien aux mineurs isolés étrangers. Ce programme a été créé spécifiquement pour répondre au problème particulier posé par les enfants roumains.

Historiquement, l'association avait en effet développé une connaissance de la culture roumaine et de l'aide aux enfants des rues.

En trois ans, l'association est entrée en contact avec plusieurs centaines d'enfants, et ses éducateurs en ont suivi plus de 400. Hors La Rue a permis que 191 d'entre eux quittent la rue, soit en les orientant vers l'Aide Sociale à l'Enfance ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse, soit en les aidant à rentrer en Roumanie.

Pace que le travail de Hors La Rue consiste principalement dans le repérage, la mise en confiance et l'accompagnement des jeunes dans un projet de sortie de rue, l'association a peu de visibilité sur le devenir des enfants une fois qu'ils ont été pris en charge par les services sociaux.

Les éducateurs et administrateurs de Hors La Rue ont toujours entretenu quelques contacts privilégiés avec certains jeunes, soit que ces derniers passaient au centre de jour de l'association donner de leurs nouvelles, soit que les salariés étaient amenés à les croiser à nouveau au cours de leur prise en charge. Mais, en 2005, il est apparu nécessaire de « faire le point » sur le devenir des enfants dont l'association s'était, pendant un temps, occupé.

Hors La Rue a donc souhaité réaliser une étude, en partenariat avec l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, pour mieux connaître le devenir des jeunes qu'elle a suivis entre 2002 et 2005.

Cette note de synthèse présente les résultats d'un premier volet de l'étude, basée sur l'analyse des informations contenues dans les dossiers de Hors La Rue et de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'étude comportera un deuxième volet, reposant sur l'interview d'une trentaine de jeunes. Cette deuxième partie est en cours de réalisation, elle donnera lieu à une publication ultérieure (voir la note méthodologique, p. 6).

Préambule : le parcours de Cosmin

Ce document présente essentiellement des informations de nature quantitative. Ces données permettent d'apporter un éclairage d'ensemble sur la population étudiée, mais elles n'aident pas toujours à bien comprendre les trajectoires des jeunes. C'est la raison pour laquelle nous avons également enregistré des données biographiques plus détaillées. Dans le texte qui suit, les noms, les lieux et les dates ont été modifiés afin de préserver l'anonymat et la vie privée des personnes concernées. Les situations décrites, quant à elles, sont bien réelles.

Cosmin est le plus âgé d'une fratrie de quatre enfants. Son père ne travaille plus depuis plusieurs années : il est en arrêt longue maladie à cause d'une dépression. Sa mère ne travaille pas non plus, elle reste à la maison. Lorsque le père est ivre – et cela

arrive souvent –, il lui se montre violent avec sa femme et ses enfants. Cosmin a souvent été battu par son père. Les rapports au sein de la famille sont tendus : les parents se disputent fréquemment, les enfants ont peur de leur père et ils ne ressentent pas d'amour de leur mère.

La famille vit dans une situation financière précaire. Pour s'en sortir, la mère compte beaucoup sur ses enfants, notamment sur son aîné. Cosmin part donc en France en octobre 2001 pour gagner de l'argent. Il est alors âgé de 16 ans. Un an plus tard, son jeune frère partira vers l'Italie dans les mêmes conditions – mandaté par sa mère.

Après avoir traversé l'Europe, Cosmin arrive dans un squat situé en Gagny, en Seine-Saint-Denis. Il est attendu par son oncle et sa tante (ils ne sont pas clandestins en France, mais multiplient les allers et retours en Roumanie pour renouveler leur visa).

Cosmin doit envoyer de l'argent à ses parents en Roumanie par tous les moyens. Il commence par vendre des journaux ; il participe également au pillage des horodateurs en Ile-de-France. Mais il n'aime pas voler, cette mission est un crève-cœur. Pendant plusieurs mois, il arpente les rues de Paris. Le soir, il rentre dans un squat insalubre pour y dormir. Cosmin se retrouve parfois seul pendant plusieurs semaines à la merci des adultes lorsque son oncle et sa tante partent faire renouveler leur visa.

Jour après jour, la situation lui semble de plus en plus insupportable. Profitant de l'absence de son oncle et de sa tante, Cosmin entre en contact avec les éducateurs de Hors la Rue en juin 2002. Il a entendu parlé de l'association par un autre jeune qui fréquente le même squat.

Au cours de ce mois de juin, Cosmin passe tous les jours au centre de Hors La Rue (situé alors rue des Petits-Pères, dans le 2^e arrondissement), en compagnie d'autres jeunes Roumains. Il participe aux sorties organisées par l'association, aux animations programmées au centre, partage le repas de midi avec les éducateurs et les autres enfants. Petit à petit, un lien de confiance s'établit ; Cosmin se laisse apprivoiser. Au cours d'un entretien approfondi avec un éducateur de l'association, il fait part de son désir de quitter le squat et d'abandonner ses activités dans la rue. L'association procède alors à signalement au Parquet des mineurs et le juge décide d'une ordonnance de placement provisoire.

Le soir même, Cosmin est accueilli au foyer Jean Cotxet, rue de la Croix Nivert à Paris. Il y restera deux jours, le temps d'organiser sa prise en charge. Pendant ce temps, il rencontre un travailleur social à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris. Cette personne — qui sera son éducateur référent — décide de prendre contact avec le foyer des Orphelins Apprentis d'Auteuil situé à Marseille. Un éloignement de la Seine-Saint-Denis semble en effet préférable, afin d'éviter d'éventuelles repréailles de la part de l'oncle et de la tante.

Cosmin arrive à Marseille en juillet 2002. Il est accueilli, dans un premier temps, au sein d'un groupe d'accueil et d'orientation. Il prend ses repères, acquiert un minimum de bases en français et intègre les règles le fonctionnement du foyer. Plus tard, Cosmin intègre un autre groupe, dont le but est de lui permettre de réfléchir à son insertion en France et de définir un projet professionnel.

Après plusieurs semaines, Cosmin acquiert de plus en plus d'autonomie : il se débrouille seul pour effectuer de nombreuses démarches extérieures (rendez-vous chez le médecin, chez le dentiste, activités sportives...). Les travailleurs sociaux du foyer remarquent que sa chambre est toujours propre et rangée, qu'il prend régulièrement sa douche et qu'il porte une grande attention à sa tenue vestimentaire. Il est toujours ponctuel et sait se réveiller seul.

Mais à cette époque, Cosmin montre quelques signes de déprime et d'anxiété. Par moment, il semble très triste ; il s'isole alors dans sa chambre pour écouter de la musique. Il manque de confiance en lui et il est souvent intimidé par le groupe. Sauf lorsque sont programmées des activités ludiques et sportives : dans ces situations, Cosmin s'ouvre plus facilement aux autres.

En quelques semaines, il s'intègre petit à petit dans son groupe. Son comportement au foyer est exemplaire : il respecte le cadre de vie et le règlement du foyer.

Les éducateurs notent que, progressivement, il se détache de ses camarades d'origine roumaine. Il semble également prendre de la distance avec ses parents : en particulier, il ne veut plus endosser la responsabilité de lui envoyer de l'argent en Roumanie. Au cours d'un des rares moments où Cosmin s'est ouvert sur son enfance en Roumanie, il raconte à son éducateur que sa mère le faisait travailler dès 10 ans, alors qu'il n'en avait pas envie. Il se sentait souvent seul au sein de sa famille, ne pouvant parler ni avec son père, ni avec sa mère.

En novembre 2002, un éducateur du foyer se rend en Roumanie, afin de prendre contact directement avec les parents de Cosmin. Sur place, il rencontre la mère, qui l'accueille froidement. Conformément à ce qu'avait dit Cosmin, ses parents ne travaillent pas. Pourtant, ils vivent dans une maison neuve. Lorsque l'éducateur demande comment ils ont pu construire une maison sans travailler, la mère explique que c'est Cosmin qui lui envoyait de l'argent. Elle est consciente que Cosmin a vécu pendant plusieurs mois dans une situation précaire à Paris. Elle savait qu'il dormait dans un squat et qu'il passait ses journées dans la rue. Mais c'est la voie qu'elle a choisie pour ses enfants : elle souhaite que tous émigrent en France ou ailleurs en Europe pour « faire de l'argent ». Lorsque l'éducateur explique que Cosmin est actuellement scolarisé et qu'il envisage d'entamer une formation d'électricien, la mère ne semble pas intéressée par ces

informations ; elle demande plutôt à quel moment son fils commencera à gagner de l'argent. En partant, l'éducateur constate qu'il rentre en France sans aucun message de tendresse à Cosmin de la part de sa mère, ni aucun présent.

Pendant ce temps là, à Marseille, Cosmin suit des cours de français langue étrangère, ainsi qu'une remise à niveau dans plusieurs matières. Il est appliqué et très motivé. Ses rapides progrès lui permettent d'envisager une formation en CAP installation électrique. Il commence la formation avec trois mois de retard sur ses camarades, mais travaille d'arrache-pied pour combler ses lacunes. A la fin de l'année scolaire, il est admis en deuxième année de CAP.

Cosmin devient alors majeur. Pour terminer sa formation, il signe avec l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris un contrat de jeune majeur en juillet 2003. Dans son contrat, il écrit qu'un retour en Roumanie lui semble impossible : il a peur que ses parents le renvoient en France ; chassé de France, puis rejeté de Roumanie, il se retrouverait à nouveau seul dans la rue, sans endroit où aller.

En octobre 2003, Cosmin demande et obtient la nationalité française. Sa formation en deuxième année de CAP installation électrique se passe très bien. Les professeurs sont contents de lui. Il est également très apprécié par le chef d'entreprise qui l'accueille en stage. Depuis le début, Cosmin mise beaucoup sur son intégration en France par le travail ; il y consacre toute son énergie.

En novembre 2003, au cours d'un entretien avec la psychologue du foyer, Cosmin évoque des actes de maltraitance de ses parents à son égard. L'entretien tourne court, Cosmin ayant l'impression de trahir ses parents en évoquant ces souvenirs douloureux.

Au cours de l'année scolaire, il emménage seul dans un appartement en ville. Mais cette expérience se révèle plus difficile que prévue. Il éprouve des difficultés à vivre hors du foyer : il reconnaît lui-même qu'il lui faut encore un peu de temps pour apprendre à vivre seul. Il réintègre alors le foyer pour finir sa scolarité.

Sa formation se conclut positivement : il obtient son CAP et son maître de stage lui propose de l'embaucher dès cet été en contrat à durée déterminée pour 9 mois.

Devenu autonome financièrement, Cosmin décide d'emménager dans un appartement de la banlieue marseillaise. En juillet 2004, il n'est plus pris en charge par l'ASE de Paris. Dans le dernier rapport transmis par son éducateur référent, il est indiqué que Cosmin ne tient pas à rentrer en Roumanie. Il souhaite vivre et travailler en France. Pour autant, il tient à rester en contact avec sa famille.

Dans le rapport complet de l'étude, nous avons présenté une douzaine d'histoires telles que celle-là. Nous avons sélectionné celle-ci parce qu'elle est assez représentative des trajectoires empruntées par

les mineurs isolés roumains qui ont la chance d'être pris en charge en France : une situation financière précaire en Roumanie, des parents défaillants qui ne soutiennent pas leur enfant (très souvent l'élément déclenchant de la migration des enfants est le décès d'un parent, un divorce, des violences insupportables au sein de la famille, etc.), le départ vers la France en espérant que l'avenir y sera meilleur, la déception de constater que les conditions de survie se révèlent très difficiles (squat, obligation de voler, de travailler au noir, de mendier, voire de se prostituer...), la rencontre avec une association chargée de repérer les mineurs isolés étrangers, l'élaboration d'un projet de « sortie de rue », la prise en charge par les services sociaux, l'intégration d'une famille d'accueil ou d'un foyer, le suivi d'une formation professionnelle courte (souvent dans le BTP ou le secrétariat ou l'hôtellerie restauration), l'obtention d'un diplôme, parfois d'un titre de séjour et l'entrée dans la vie active.

L'histoire de Cosmin reflète parfaitement les résultats qui vont suivre. Son parcours est très représentatif de la trajectoire de la centaine de jeunes qui ont été suivis par Hors La Rue et qui ont ensuite été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris.

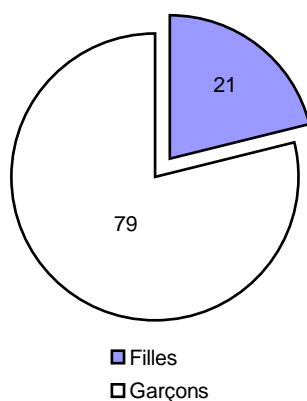
C'est ce que nous allons maintenant détailler à l'aide de résultats de notre enquête quantitative.

Caractéristiques des jeunes composant l'échantillon

Sur les 100 personnes constituant l'échantillon des jeunes passés par Hors La Rue et qui ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, 21 sont des filles, 79 sont des garçons. Cette proportion correspond, *grosso modo*, à celle observée parmi l'ensemble des jeunes suivis par l'association entre 2002 et 2005 (73% de garçons en 2003, 74% en 2004²).

Graphique 1 - Répartition de l'échantillon entre filles et garçons

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]



Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

² Hors La Rue, *Rapport d'activité 2004*, p. 19.

Lorsque Hors La Rue a pris contact avec les jeunes pour la première fois, la plupart étaient mineurs. Mais plusieurs ont été pris en charge dès 2002³. Pour eux, il s'est donc écoulé trois années entre la première prise de contact et aujourd'hui. Cet intervalle de temps explique qu'aujourd'hui, sur les 100 jeunes composant notre échantillon, 40 sont mineurs et 60 sont majeurs. L'âge moyen est précisément de 18 ans et un mois au 31 août 2005. Beaucoup de jeunes se trouvent donc à un âge charnière, celui de la majorité.

La date de naissance des jeunes est, la plupart du temps, connue avec certitude. Nombre d'entre eux disposent de papiers d'identité et, dans certains cas, les travailleurs sociaux ont réussi à se procurer des extraits d'acte de naissance. L'enquête montre que lorsqu'ils arrivent en France, les enfants ont, en moyenne, environ 15 ans.

Sur les 100 jeunes composant notre échantillon, 81 proviennent de la région de Maramures (et plus précisément du département de Satu Mare), 3 sont originaires de Moldavie roumaine, 1 vient de Valachie, 12 de Transylvanie et 3 ne sont pas Roumains, ils sont nés en République moldave.

Plusieurs enfants sont arrivés en France dès 1999. Mais le programme de l'association visant à venir en aide aux Mineurs Isolés Etrangers n'a débuté qu'en mars 2002. Notre panel est constitué de 22 jeunes rencontrés en 2002, 47 contactés en 2003 et 23 jeunes rencontrés en 2004.

Le Tableau 1 montre que la répartition des jeunes du panel selon la date de première rencontre correspond, *grosso modo*, à celle des enfants rencontrés par l'association ou à celle des jeunes qui sont sortis durablement de la rue (en prenant en compte ceux qui ont été placés dans les services de l'Aide Sociale à l'Enfance d'autres départements, ceux qui sont rentrés directement en Roumanie, etc).

**Tableau 1
Date de la première rencontre du jeune avec Hors La Rue**

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

Date de première rencontre	Nombre de jeunes	Pour mémoire	
		Nombre total de jeunes rencontrés par l'association*	nombre de jeunes rencontrés par l'association et durablement sortis de la rue **
2002	22	250	54
2003	47	300	107
2004	23	275	41
Ne sait pas	8	-	-
Total	100	825	202

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005
* y. c. ceux qui ne sont pas sortis de la rue
** y. c. ceux qui ne sont pas pris en charge à l'ASE de Paris

³ Voir plus loin dans ce rapport.

Méthodologie

L'étude réalisée par Hors la Rue comporte deux volets. Dans un premier temps, nous avons mené une enquête quantitative en analysant les informations contenues dans les dossiers de l'association Hors La Rue et celles disponibles dans les dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris. Dans un second temps, nous avons réalisé une enquête qualitative auprès d'une trentaine de jeunes. Les interviews visaient à recueillir le témoignage des jeunes sur leur parcours.

La première partie de l'étude utilise donc comme matériau des renseignements sur les jeunes recueillis par des travailleurs sociaux. La deuxième partie de l'étude présente le point de vue des jeunes eux-mêmes. Il nous semblait en effet important de croiser ces deux points de vue pour mieux comprendre le parcours de ces mineurs isolés étrangers.

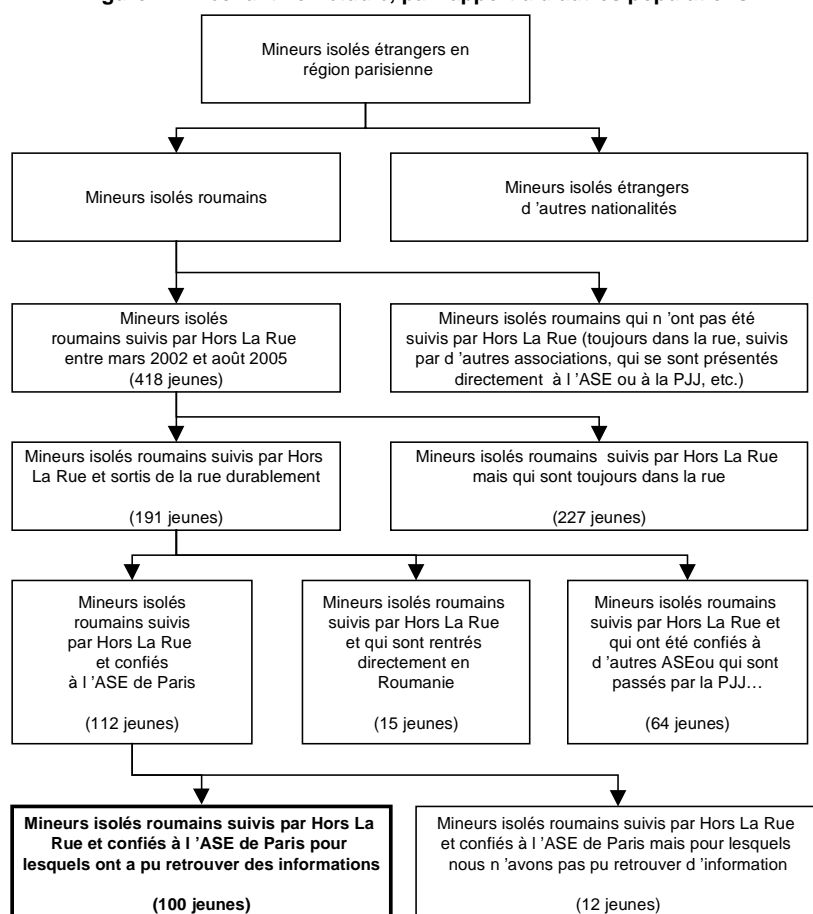
Les résultats qui sont présentés dans cette note de synthèse sont tirés de l'enquête quantitative. Les informations analysées ont été collectées dans les dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris d'une part et dans les dossiers de l'association Hors La Rue d'autre part.

Cette note contient donc assez peu d'éléments biographiques. Seules certaines informations étaient disponibles dans les dossiers auxquels nous avons eu accès.

Il convient également de préciser que cette étude étudie une population particulière, qui n'est pas forcément représentative de tous les mineurs isolés Roumains vivant sur le territoire français, ni des mineurs isolés d'autres nationalités. En effet, nous avons étudié les dossiers de 100 jeunes qui ont été suivis par Hors La Rue, puis confiés à l'ASE de Paris.

La Figure 1 donne une idée de la circonscription du champ de l'enquête. Sur les 418 jeunes suivis par Hors La Rue entre mars 2002 et août 2005 (la plupart étant Roumains), 191 sont sortis durablement de la rue et 227 sont toujours dans la rue ou dans les squats. Sur les 191 sortis de la rue, 112 ont été confiés à l'ASE de Paris, 15 sont rentrés directement en Roumanie et 64 ont été confiés à d'autres bureaux de l'Aide Sociale à l'Enfance de la région parisienne, ou sont passés par la protection judiciaire de la jeunesse. Sur les 112 jeunes qui ont été pris en charge à l'ASE de Paris, nous n'avons pas pu obtenir d'information au sujet de 12 jeunes (certains n'ont pas donné leur accord pour que l'on consulte leur dossier). Précisons également qu'au 31 août 2005, 36 jeunes avaient été radiés de l'ASE de Paris. Dès lors, nous n'avons plus d'information à leur sujet depuis la date de leur radiation. Une enquête complémentaire, visant à retrouver ces jeunes, devrait permettre d'actualiser ultérieurement les informations présentées ici.

Figure 1 – L'échantillon étudié, par rapport à d'autres populations



Les activités que le jeune a déclaré avoir pratiquées en arrivant en France

Dans les dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, il peut arriver que les rapports éducatifs mentionnent les activités du jeune lorsqu'il est arrivé en France, mais ces informations ne sont pas systématiquement renseignées. Même remarque pour les dossiers de Hors La Rue : on peut retrouver l'information, mais pas toujours.

En définitive, nous n'avons pas pu déterminer quelles étaient les activités de 30 jeunes, sur les 100 que comporte notre panel. Cela introduit un important degré d'imprécision dans l'interprétation des résultats d'ensemble.

D'autres biais interviennent également. Par exemple, les travailleurs sociaux de l'ASE de Paris nous ont confié qu'ils rechignent parfois à notifier des informations « sensibles » dans les dossiers – dans les cas de prostitution notamment. Ils connaissent l'histoire de l'enfant dont ils sont responsables, mais n'inscrivent pas tout dans le dossier. *« Après tout, nous a dit l'un d'entre eux, nous ne pouvons pas savoir qui lira le dossier derrière nous et ce qu'il fera de ces renseignements. Dans le doute, je préfère m'abstenir de tout écrire ».*

De plus, lorsque les informations figurent dans les dossiers, il est impossible de savoir quel degré de crédibilité on peut leur accorder, car elles reposent, la plupart du temps, sur les déclarations des jeunes. Il peut arriver que l'association soit contactée par les services de Police, laquelle précise alors les motifs de l'interpellation ou de la mise à l'abri. Mais, le plus souvent, c'est l'enfant lui-même qui évoque son parcours. Il peut être amené à masquer certains éléments de sa biographie ou, au contraire, à en inventer d'autres.

En tout état de cause, les informations consignées dans les dossiers ne correspondent pas forcément à la réalité : elles sont enregistrées par les travailleurs sociaux, sur la base des déclarations des jeunes ; ces derniers ont peut-être menti ou omis certains éléments, et les éducateurs et / ou psychologues n'ont peut-être pas tout enregistré, ils ont probablement sélectionné des informations. Deux « filtres » successifs sont appliqués au moment de la collecte de l'information.

A ces réserves près, on peut néanmoins préciser quelques grandes tendances. La plupart des jeunes ont dû vivre d'expédients, à travers des activités la plupart du temps illégales et / ou dangereuses pour eux-mêmes. D'ailleurs, beaucoup ont été interpellés par la Police ou la Brigade des mineurs. L'enquête révèle que 33 jeunes ont déclaré avoir volé (à l'étalage, dans le métro, dans les lieux touristiques, etc.) ; 27 disent

avoir vendu des journaux dans la rue (des journaux gratuits qu'ils ont ensuite revendu aux passants) ; 16 avouent avoir participé au « pillage » des horodateurs ; 13 reconnaissent avoir pratiqué la mendicité ; 8 disent avoir travaillé sans être déclarés par leur employeur ; 2 seulement avouent s'être prostitués.

A propos des activités recensées ici, il peut être intéressant de rapporter une observation de terrain : dans un squat de la région parisienne que les éducateurs de Hors La Rue fréquentent régulièrement, les activités sont clairement réparties entre les adultes. Beaucoup d'adultes travaillent « au noir », souvent dans le bâtiment. Mais les employeurs ne veulent pas prendre le risque de faire travailler des enfants ; ceux-là se trouvent donc obligés, pour gagner de l'argent, de recourir aux activités illégales telles que le vol à l'étalage ou le vol dans les transports en commun. Certains, qui ne veulent pas basculer dans la délinquance, préfèrent se prostituer.

Au sujet de la prostitution, plusieurs éducateurs de Hors La Rue et de la CAMIE (la Cellule d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris) estiment que les déclarations de prostitution sous-estiment la réalité. Non seulement les travailleurs sociaux n'ont pas toujours indiqué l'information, mais les jeunes eux-mêmes ne l'ont pas toujours déclaré : la honte et les souffrances qui y sont associées sont trop importantes.

Les raisons de la migration

La question de savoir pourquoi ces jeunes ont décidé de migrer et de venir en France préoccupe tous les acteurs de la protection de l'enfance (associations et institutions). Lors de la préparation de cette étude, nous avons plusieurs fois été sollicités par les uns et les autres pour essayer d'en savoir plus sur ce point précis. Malheureusement, notre enquête ne peut pas répondre à ces attentes. En effet, la plupart des informations dont nous disposons reposent sur les déclarations des jeunes. Or, celles-ci sont sujettes à caution, dans la mesure où une partie d'entre eux sont soit entrés sur le territoire illégalement, soit y sont restés dans la clandestinité. Dans leur situation, il n'est pas toujours évident de parler librement. Par exemple, quelques enfants prétendent être isolés, alors que, dans certains cas, leurs parents sont en France avec eux. Dans d'autres cas, ils ont été plus ou moins contraints par des adultes de traverser les frontières : par crainte des représailles ou par refus de « trahir » leurs proches, ils peuvent rester évasifs sur certains aspects de leur biographie.

Indiquons, en quelques mots, de quelle manière ces informations ont été recueillies. Pour notre enquête, nous avons croisé deux types de

données : celles qui proviennent des dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris et celles contenues dans les dossiers de l'association Hors La Rue.

- Les informations recueillies par l'association reposent sur des entretiens individuels approfondis, menés entre le jeune et un éducateur. Lorsque l'enfant est suivi sur une assez longue période, il peut arriver que plusieurs entretiens approfondis soient menés : cela permet de revenir sur certaines déclarations et d'éclaircir des passages restés obscurs.
- Dans les dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, on trouve, pour un même enfant, plusieurs rapports éducatifs réalisés à différentes dates : au moment de la prise en charge du jeune, puis régulièrement, lorsque les éducateurs du foyer ou la famille d'accueil du jeune rendent compte de son évolution. Parfois même, nous avons retrouvé des comptes-rendus d'audience avec le juge des enfants.

Finalement, les informations proviennent de plusieurs sources (Hors La Rue, ASE, famille d'accueil, psychologue, tribunal, etc.), selon des méthodes d'interrogations diverses et à divers moments.

Or, dans la plupart des cas, les différentes déclarations du jeune concordent. Rares sont les rapports faisant état de versions dissonantes. Bien sûr, il est arrivé que le jeune reconnaisse avoir menti ou soit pris en contradiction avec des faits avérés. Mais, globalement, c'est plutôt la cohérence qui prédomine entre les différents discours des jeunes, à plusieurs moments différents, face à des interlocuteurs différents. Cela ne signifie par que leurs déclarations correspondent à la réalité, mais on doit admettre que peu d'entre eux ont varié dans leurs explications.

Nous avons recensé toutes les explications mises en avant, certains jeunes pouvant en citer plusieurs. Trois grandes motivations expliquent, selon les jeunes, leur présence en France : les raisons économiques (46 citations), les problèmes familiaux (40 citations), et le désir d'aller à l'école en France (42 citations). Les autres motifs sont nettement moins souvent cités : l'absence d'avenir en Roumanie (16), retrouver de la famille en France (11), l'exploitation par des adultes (9), le désir d'aider sa famille en Roumanie (5) ou le fait de venir retrouver de la famille en France (11).

Lorsque nous avons présenté ces résultats aux travailleurs sociaux de l'association Hors La Rue, certains nous ont dit être étonnés par le faible

taux de réponse correspondant à l'idée qu'il n'y avait « *pas d'avenir en Roumanie* ». Selon eux, la plupart des jeunes disent, à un moment où à un autre, qu'ils viennent en France pour « *se faire un futur* ». Mais lorsque certains disent qu'ils viennent pour trouver un métier ou pour aller à l'école, lorsqu'ils disent fuir des parents violents ou alcooliques, il s'agit bien de se préparer un meilleur avenir.

En tout état de cause, les informations collectées ici permettent de relativiser la typologie d'Angéline Etienne lorsqu'elle a étudié la situation des mineurs isolés en France⁴. Rappelons que la sociologue distingue les « exilés » (« *qui viennent des régions ravagées par la guerre et les conflits ethniques* »), les « mandatés » (« *incités par leurs parents ou par leurs proches afin d'échapper à la misère [... et envoyer de l'argent à la famille restée au pays* »), les « exploités » (« *aux mains de trafiquants de toutes sortes* »), les « fugeurs » et les « errants ».

Il manque dans cette typologie une référence aux difficultés familiales. Or, près d'un jeune sur deux dans notre enquête signale des problèmes de cet ordre : alcoolisme des parents, décès d'un parent, divorce des parents, violences du père ou de la mère à l'encontre de l'enfant, jeune confié à un parent éloigné qui ne se soucie pas de lui, etc. Ces problèmes sont loin d'être anecdotiques, ils reviennent fréquemment dans les rapports socio-éducatifs des travailleurs sociaux. Dans 40% des cas, l'enfant est parti d'un foyer qui se décomposait. Ce point apparaît parfois comme l'élément déclenchant du départ. Certes, les difficultés matérielles pèsent sur bon nombre de familles roumaines, mais les enfants ne décident pas tous, pour autant, de quitter le pays.

En vérité, c'est l'accumulation de plusieurs facteurs (économiques, familiaux, connaissance de proches ayant déjà migré, etc.) qui conduit un jeune à partir. Il y a rarement une unique cause. Les jeunes avancent, en moyenne, deux raisons à leur migration, certains en citent même trois ou quatre. Angéline Etienne indiquait que les frontières entre les « profils » de sa typologie n'étaient pas imperméables : un enfant peut être mandaté par sa famille pour gagner de l'argent, mais il peut se retrouver piégé en France dans un système dans lequel il est exploité ou obligé de recourir à des activités illégales.

⁴ Angéline Etienne, « Les mineurs isolés étrangers en France, évaluation quantitative de la population accueillie à l'Aide sociale à l'enfance », *Migrations Etudes*, n°109, septembre - octobre 2002, <http://www.adri.fr/me/pdf/me109.pdf>.

Rencontre avec Hors La Rue

Les jeunes de l'échantillon sont restés, en moyenne, 4,3 mois dans la rue avant que les éducateurs de l'association prennent contact avec eux : 36 y ont vécu moins d'un mois ; 32 y sont restés entre un mois et six mois ; 19 sont restés plus de six mois dans la rue.

Le tableau suivant montre que le délai entre le moment où le jeune arrive en France et le moment où les équipes de Hors La Rue entrent en contact avec lui diminue considérablement au cours du temps : de près d'un an et demi en 2001, ce délai chute à 4 mois en 2002, puis 1,7 mois en 2003 et finalement à seulement 18 jours en 2004. Ces chiffres témoignent, dans une certaine mesure, de l'efficacité croissante des équipes de l'association dans leur mission de repérage des jeunes dans la rue. Ils peuvent également refléter la plus grande « visibilité » de Hors La Rue : les enfants apprennent rapidement, lorsqu'ils arrivent sur le territoire français, qu'il y a une alternative à leur situation précaire et dangereuse.

Tableau 2 - Durée qui s'est écoulée entre le moment où le jeune est arrivé en France et la première fois où il a rencontré Hors La Rue

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Année d'arrivée en France					Ens.
	1999	2001	2002	2003	2004	
Moins de 1 mois	0	0	8	15	13	36
Entre 1 et 6 mois	0	0	13	15	4	32
Plus de 6 mois	1	9	7	2	0	19
Ne sait pas	0	0	1	0	0	13
Total	1	9	29	32	17	100
Durée moyenne	4 ans	1,4 an	4 mois	1,7 mois	18 jours	4,3 mois

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Il s'est écoulé, en moyenne, 3 jours entre le moment où le jeune a pris contact avec l'association et la date où un premier entretien approfondi a pu être conduit. Une grande majorité des enfants ont été reçus le jour même (58) et rares sont ceux pour lesquels il a été nécessaire d'attendre plus d'une semaine (ils sont au nombre de 7 ans notre échantillon). On remarque un raccourcissement de ce délai entre 2002 et 2004 : les jeunes rencontrés en 2002 ont attendu 6 jours, alors que ceux rencontrés en 2004 ont attendu moins d'une journée.

Tableau 3 - Délai qui s'est écoulé entre le moment où le jeune a rencontré Hors La Rue et le premier entretien approfondi

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Année de l'entretien			Ens. (y. c. nsp)
	2002	2003	2004	
Le jour même	13	24	21	58
Un jour	0	11	1	12
Entre 1 jour et 1 semaine	6	6	1	13
Plus d'une semaine	2	5	0	7
Ne sait pas	1	1	0	10
Total	22	47	23	100
Durée moyenne	6 jours	3 jours	0,3 jour	3 jours

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Entre l'entretien approfondi avec un éducateur de Hors La Rue et la prise en charge à l'ASE de Paris, il s'est écoulé, en moyenne, près de trois semaines (19 jours exactement). Beaucoup, cependant (39 sur 100), ont été admis moins d'une semaine après l'entretien approfondi avec les éducateurs de Hors La Rue. Rappelons que ces délais ne concernent que les enfants qui ont finalement été pris en charge : tous les mineurs isolés suivis par Hors La Rue n'ont pas la chance de se voir offrir une possibilité de quitter la rue.

Tableau 4 - Délai entre l'entretien avec Hors La Rue et la prise en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Année de l'entretien			Ens. (y. c. nsp)
	2002	2003	2004	
Moins d'une semaine	8	22	9	39
Entre 1 semaine et 1 mois	8	19	12	39
Plus d'un mois	6	5	2	13
Total (y. c. nsp)	22	46	23	100
Durée moyenne	27 jours	15 jours	18 jours	19 jours

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

Parmi les jeunes de Hors La Rue qui ont été pris en charge par l'ASE de Paris, 55 ont été admis par une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP), 44 l'ont été au titre de l'article L223-2 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale⁵. Sur l'ensemble de la période, les OPP ont donc été plus fréquentes, sauf en 2003 où l'on note 28 admissions directes à l'ASE, contre 18 OPP.

Les jeunes avaient, en moyenne, presque 16 ans au moment où ils ont été pris en charge par l'ASE de Paris (15 ans et onze mois exactement en moyenne). Sur les 100 jeunes que comprend notre échantillon, seuls 20 avaient moins de 15 ans.

La modification de l'article 21-12 du Code Civil, introduite par la loi du 26 novembre 2003 indique qu'un mineur confié à l'Aide Sociale à l'Enfance ne pourra demander la nationalité française que s'il est pris en charge depuis au moins trois ans : cela signifie qu'un mineur qui est pris en charge après l'anniversaire de ses 15 ans a une très faible probabilité d'obtenir la nationalité française. Or, 80% des jeunes de notre échantillon avaient 15 ans et plus lorsqu'ils ont été admis à l'ASE de Paris. Après le 26 novembre 2003, sur les 24 jeunes qui ont été pris en charge, seuls 5 avaient moins de 15 ans.

Au 31 août 2005, 63 jeunes sont toujours pris en charge par l'ASE de Paris et 36 ne le sont plus (les raisons pour lesquelles ils ne le sont plus seront évoquées plus loin).

⁵ Voici le texte complet de cet article : « *Sauf si un enfant est confié au service par décision judiciaire ou s'il s'agit de prestations en espèces, aucune décision sur le principe ou les modalités de l'admission dans le service de l'aide sociale à l'enfance ne peut être prise sans l'accord écrit des représentants légaux ou du représentant légal du mineur ou du bénéficiaire lui-même s'il est mineur émancipé.*

En cas d'urgence et lorsque les représentants légaux ou le représentant légal sont dans l'impossibilité de donner leur accord, l'enfant est recueilli provisoirement par le service qui en avise immédiatement le procureur de la République. Si, à l'issue d'un délai de cinq jours, l'enfant n'a pu être remis à sa famille ou si le représentant légal n'a pas donné son accord à l'admission de l'enfant dans le service, ce dernier saisit l'autorité judiciaire.

Pour toutes les décisions relatives au lieu et au mode de placement des enfants déjà admis dans le service, l'accord des représentants légaux ou du représentant légal est réputé acquis si celui-ci n'a pas fait connaître son opposition dans un délai de quatre semaines à compter du jour où il a reçu la notification de la demande du service, ou de six semaines à compter de la date d'envoi s'il n'a pas accusé réception de la notification.

Sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire, les mesures prises dans le cadre du présent chapitre ne peuvent en aucun cas porter atteinte à l'autorité parentale que détiennent le ou les représentants légaux de l'enfant, et notamment au droit de visite et au droit d'hébergement. »

Tableau 5 - Le jeune est-il actuellement pris en charge ?

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Nombre de personnes
Oui	63
Non	36
Ne sait pas	1
Total	100

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Nous le disions précédemment, 55 jeunes ont été admis initialement par une ordonnance de placement provisoire et 44 ont été pris en charge au titre de l'article L223-2 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale. Au 31 août 2005, 4 jeunes étaient encore sans statut juridique, admis au titre de l'article L223-2 ; 15 étaient sous OPP, 8 étaient sous tutelle de l'ASE, 32 bénéficiaient d'une protection jeune majeur et 3 étaient en « accueil provisoire ». Plus précisément :

- Sur les 55 jeunes qui ont été admis par OPP, 3 étaient, au 31 août 2005, sous tutelle de l'ASE de Paris, 3 étaient en accueil provisoire, 14 bénéficiaient d'un contrat jeune majeur et 20 n'étaient plus pris en charge par l'ASE de Paris ; 14 avaient toujours le même statut (OPP).
- Sur les 44 jeunes admis *via* l'article L223-2, 5 étaient, en août 2005, sous tutelles de l'ASE de Paris, 18 avaient signé un contrat jeune majeur toujours valide, 15 n'étaient plus pris en charge et 4 n'avaient pas changé de statut.

Pour mémoire, signalons que seuls 3 jeunes, sur les 100 de notre panel, ont bénéficié d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO).

Les jeunes Roumains qui sont passés par Hors La Rue et qui ont ensuite été confiés à l'ASE de Paris sont pris en charge depuis près de deux ans en moyenne. Les titulaires d'un contrat jeune majeur sont à l'ASE de Paris depuis plus de deux ans et demi ; les huit jeunes sous tutelle sont également pris en charge depuis deux ans et demi.

36 jeunes ont été radiés : 7 l'ont été en 2003, 17 en 2004 et 11 en 2005. Le chiffre de 2005 ne tient compte que de la période allant de janvier à août, il était probablement plus élevé en fin d'année.

Les dossiers analysés ne contiennent pas toujours d'explication sur les motifs de radiation des jeunes. Ces informations sont connues des travailleurs sociaux et des responsables de secteur, mais ne sont pas systématiquement renseignées dans les dossiers que nous avons pu consulter : de fait, nous n'avons pas retrouvé d'information pour 6 cas. On enregistre 9 fugues, 6 retours en Roumanie, 3 dessaisissements de l'ASE de Paris vers une autre ASE, 3 radiations suite à un non respect du contrat jeune majeur ou à un mensonge du jeune sur son

âge, 1 placement direct, 1 remise à la famille en France et 5 jeunes arrivés à la majorité n'ayant pas signé de contrat jeune majeur (pour des raisons que nous n'avons pas pu déterminer non plus à la seule lecture des dossiers).

20 jeunes ont été radiés avant leur majorité, 15 l'ont été après avoir eu 18 ans. On note cependant qu'en 2003, tous les jeunes radiés avaient moins de 18 ans, alors qu'à partir de 2004 – et c'est encore plus net en 2005 – la majorité des jeunes radiés venaient d'avoir 18 ans. On peut supposer que la loi du 26 novembre 2003 n'est probablement pas étrangère à ce changement. Quel projet éducatif peuvent en effet proposer les éducateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance à un jeune qui, à 18 ans, basculera à nouveau dans la clandestinité ?

Tableau 6 - Age au moment de la radiation, selon l'année de fin de prise en charge

[champ : personnes radiées de l'ASE de Paris, soit 36 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	2003	2004	2005	Total (y. c. nsp)
15 ans	3	3	0	6
16 ans	1	2	1	4
17 ans	3	5	2	10
18 ans	0	6	7	13
19 ans	0	1	1	2
Total	7	17	11	36

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Parmi les jeunes mineurs pris en charge à l'ASE de Paris, 8 sont sous tutelle et 3 demandes de tutelles sont actuellement examinées. Parmi les majeurs pris en charge, ou les jeunes qui ont été radiés, 21 ont été sous tutelle de l'ASE de Paris. Sur l'ensemble de l'échantillon, ce sont donc 29 enfants qui sont ou qui ont été sous tutelle de l'ASE de Paris.

Nationalité française, titre de séjour

Sur l'ensemble de l'échantillon, 13 jeunes ont acquis la nationalité française et 12 disposent d'un titre de séjour. La plupart d'entre eux sont majeurs (23 sur 25). En définitive, 66 jeunes ne disposent pas de titre de séjour ; parmi eux, 36 sont mineurs, 30 sont majeurs.

Parmi les 30 majeurs qui n'ont pas la nationalité française et qui ne disposent d'aucun titre de séjour, 12 sont actuellement pris en charge par l'ASE de Paris ; les autres ont été radiés. Sur les 12 majeurs pris en charge, 11 ont signé un contrat

jeune majeur et le dernier est sous tutelle ; une procédure de demande de titre de séjour est entamée pour 9 d'entre eux.

**Tableau 7
Situation administrative**

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Mineur	Majeur	Total
Nationalité française	0	13	13
Titre de séjour	2	10	12
Ni nationalité française, ni titre de séjour	36	30	66
Ne sait pas	2	7	9
Total	40	60	100

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Au total, 8 jeunes ont lancé une procédure de demande de la nationalité française (6 sont majeurs) et 20 ont effectué une demande de titre de séjour (19 sont majeurs).

Lorsqu'on s'attarde sur les 33 majeurs qui sont actuellement pris en charge par l'ASE de Paris, 7 ont acquis la nationalité française et 9 disposent d'un titre de séjour. Pour les 17 restants, une demande de nationalité a été faite, de même que 9 demandes de titres de séjour. Nous n'avons pas retrouvé d'information pour les 7 derniers : nous ne savons donc pas si ceux-là sont à l'abri d'une expulsion.

Situation judiciaire

Sur les 100 jeunes suivis dans cette étude, 5 seulement ont été mis en examen depuis qu'ils sont pris en charge par l'ASE de Paris. Trois l'ont été pour vol, un pour vol et recel, et le dernier pour vol avec violence. Deux d'entre eux ont été condamnés, l'un à 500 euros d'amende et à des travaux d'intérêt généraux, et l'autre à trois mois de détention. Ce dernier a été radié de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris.

Rappelons que la plupart des jeunes avaient des activités illégales avant d'être pris en charge. Nombre d'entre eux, lorsqu'ils étaient dans la rue, avaient affaire à la Brigade des Mineurs, certaines pratiquaient la mendicité, d'autres encore se prostituaient. Leur changement de mode de vie après la prise en charge est radical, voire exemplaire.

Lieu de résidence

Connaître le pays de résidence actuel des jeunes composant notre échantillon n'est pas une chose simple. Tous les jeunes qui sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris sont, bien entendu, hébergés en France. En revanche, il n'est pas évident de déterminer où se trouvent les jeunes qui ne sont plus pris en charge. Nous savons que 8 d'entre eux résident en France (notamment ceux qui ont acquis la nationalité française et qui travaillent). Pour 20 jeunes, nous n'avons aucune certitude : peut-être sont-ils rentrés en Roumanie, peut-être sont-ils restés en France, peut-être ont-ils émigré dans un autre pays... En fonction des éléments contenus dans les dossiers, nous avons formulé des hypothèses sur leur pays de résidence. Les informations qui suivent sont donc à considérer avec précaution : 6 jeunes seraient toujours en France, alors qu'ils ne sont plus pris en charge (l'un d'entre eux dispose de la nationalité française, 3 ont été remis à leur famille en France) et 13 seraient en Roumanie. Enfin, au vu des informations contenues dans les dossiers, il nous a été impossible de formuler la moindre hypothèse sur le pays de résidence de 9 jeunes.

Tableau 8 - A-t-on une idée du pays dans lequel se trouve le jeune au 31 août 2005 ?

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Jeune pris en charge	Jeune qui n'est plus pris en charge	Total (y. c. nsp)
Nous sommes sûrs qu'il est en France	63	8	71
Nous ne sommes pas sûrs, mais peut-être est-il en France	0	6	7
Nous ne sommes pas sûrs, mais peut-être est-il en Roumanie	0	13	13
Nous n'en avons aucune idée	0	9	9
Total	63	36	100

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Les 71 jeunes qui résident actuellement en France sont répartis dans 19 départements. 25 habitent en Ile-de-France, 46 autres sont dispersés dans d'autres régions : en Dordogne (10 d'entre eux y habitent aujourd'hui), en Eure-et-Loir (7), en Ariège (4), dans les Bouches-du-Rhône (4), en Haute-Garonne (4), dans le Calvados (3), en Vendée (3), etc.

Sur les 71 jeunes qui résident actuellement en France, 5 habitent avec un membre de leur fratrie.

Type d'hébergement

Parmi les jeunes qui sont pris en charge, 20 résident en famille d'accueil, 25 sont hébergés dans un foyer associatif, 5 sont dans un CEFP (Centre éducatif, d'orientation et de formation professionnelle), 5 logent dans un foyer de jeune travailleur.

Parmi les 8 jeunes qui ne sont plus pris en charge par l'ASE de Paris et dont on sait qu'ils résident actuellement en France, 1 se trouve en famille d'accueil, 1 est accueilli dans un foyer, 3 sont dans leur famille en France, 1 habite un logement indépendant et 1 est détenu en prison.

**Tableau 9
Type d'hébergement**

[champ : parmi ceux qui résident en France, soit 71 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Jeune pris en charge	Jeune qui n'est plus pris en charge	Total (y. c. nsp)
Une famille d'accueil	20	1	21
Un foyer géré par le département	2	0	2
Un foyer associatif	25	1	27
Un CEFP (Centre éducatif, d'orientation et de formation professionnelle)	5	0	5
Un foyer de jeune travailleur	5	0	5
Dans sa famille, chez un proche	0	3	3
Un logement indépendant (studio, appartement, maison)	3	1	4
Un centre de détention	0	1	1
Ne sait pas	2	1	3
Total	62	8	71

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Les jeunes qui résident actuellement en France sont présents dans leur hébergement depuis plus d'un an et demi en moyenne ; 22 sont présents depuis moins de un an, 49 le sont depuis plus longtemps. Sur les 71 jeunes concernés, 62 sont actuellement pris en charge par l'ASE de Paris.

La plupart des jeunes ont changé de lieu de résidence au cours de leur prise en charge. D'une part, de nombreux jeunes ont dû attendre avant d'être placés dans l'endroit dans lequel ils se trouvent aujourd'hui ; d'autre part, une partie d'entre eux a rencontré des difficultés d'intégration dans leurs précédents lieux d'accueil.

En moyenne, les jeunes pris en charge dans une famille d'accueil y sont présents depuis 1,7 ans, ceux qui se trouvent en foyer géré par le département y sont depuis un peu plus longtemps (2,1 ans), de même que ceux qui sont dans un foyer associatif (1,9 an).

Les changements de lieu de résidence

Sur les 100 jeunes que comprend notre échantillon, seulement 9 n'ont pas changé de lieu d'hébergement au cours de leur prise en charge. En moyenne, les jeunes sont passés dans 3 lieux différents (2,9 exactement). Mais il n'y a pas de règle : 10 ont déménagé trois fois, 7 ont changé quatre fois, 3 cinq fois. Il y en a même deux qui ont déménagé six fois !

Le nombre moyen de lieux d'hébergement ne varie pas beaucoup selon la durée de prise en charge. En réalité, la plupart des changements de lieu de résidence s'effectuent lors de la première année de prise en charge.

Les jeunes qui ne sont plus pris en charge ont changé, en moyenne, 2,9 fois d'hébergement par an, alors que les jeunes qui sont toujours pris en charge n'ont déménagé que 1,2 fois par an en moyenne. Ces chiffres confirment la très forte corrélation entre l'instabilité résidentielle et l'échec de la prise en charge.

Tableau 10
Fréquence des changements de lieux d'hébergement : nombre de lieux / durée de prise en charge

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Jeune toujours pris en charge	Jeune qui n'est plus pris en charge	Total (y. c. nsp)
Moins de 1 lieu d'hébergement par an	21	4	25
Entre 1 et 2 lieux d'hébergement par an	37	3	40
Entre 2 et 3 lieux d'hébergement par an	3	11	14
Plus de 3 lieux d'hébergement par an	2	17	19
Total (y. c. nsp)	63	36	100
Nombre médian	1,2 lieux par an	2,9 lieux par an	1,3 lieux par an

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Un autre chiffre illustre cette réalité : aucun jeune qui est resté, en moyenne, moins de trois mois dans chaque lieu n'est actuellement pris en charge.

La durée moyenne d'hébergement dans le premier lieu d'accueil est assez élevée : elle est de 5 mois. Cela tient au fait que, dans quelques cas, ce premier lieu d'accueil se révèle relativement pérenne, certains jeunes pouvant y résider pendant plusieurs années (19 jeunes sont restés plus d'un an dans ce premier lieu d'hébergement). Mais ces parcours ne sont pas majoritaires : en effet, beaucoup ne restent que quelques jours dans le premier lieu

d'hébergement (30 sont restés moins de 5 jours et 45 sont restés moins de deux semaines). En tout état de cause, il n'y a pas de trajectoire unique, valable pour tous les jeunes : c'est plutôt la diversité des situations qui prédomine.

Tableau 11
Durée d'hébergement dans le premier lieu d'accueil

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Jeune toujours pris en charge
De 1 à 5 jours	30
De 6 à 15 jours	15
De 15 jours à 2 mois	13
De 2 mois à 1 an	16
Plus de un an	19
Ne sait pas	7
Total	100
Durée moyenne	5 mois

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

23 jeunes ont d'abord été accueillis dans un service d'accueil d'urgence (SAU), la moitié y sont restés moins de 5 jours ; 22 sont partis directement en famille d'accueil et 8 d'entre eux y sont restés plus d'un an ; 21 ont été placés dans un hôtel (7 d'entre eux y sont restés plus de 15 jours) ; 16 ont été placés dans un foyer associatif (9 y sont restés plus de 1 an).

Sur les 285 placements mis en œuvre pour les 100 jeunes de notre échantillon (certains ayant changé d'hébergement plusieurs fois), c'est la famille d'accueil (73 placements) et le foyer associatif (60 placements) qui arrivent nettement en tête des solutions proposées. A un second niveau, viennent ensuite l'hôtel (33 placements) et le Service d'Accueil d'Urgence (31). Les foyers gérés par les départements (12), les Centres Educatifs d'orientation et de Formation Professionnelle (10), les foyers de jeune travailleur (8) ou les logements indépendants (4) arrivent bien après.

Le premier lieu est plus probablement un Service d'Accueil d'Urgence (23), une famille d'accueil (22), un hôtel (21) ou un foyer associatif (16) ; le deuxième est plutôt une famille d'accueil (37) ou un foyer associatif (26) ; le troisième est plus souvent un foyer associatif (13) ou une famille d'accueil (8).

Formation

La plupart des enfants qui sont passés par Hors La Rue et qui ont été pris en charge par l'ASE de Paris avaient arrêté leurs études au collège en Roumanie : c'est le cas de 50 jeunes sur les 67 jeunes dont on a pu retrouver une information à ce

sujet. Parmi eux, 29 avaient un niveau de troisième, 14 un niveau de quatrième, 2 un niveau de 5^e et 5 un niveau de 6^e. Quatorze seulement sont allés au lycée (dont deux ont un diplôme équivalent au Baccalauréat).

Tableau 12 - Niveau d'étude atteint en Roumanie, avant d'arriver en France

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Nombre de jeunes
CM2	5
6 ^e	5
5 ^e	2
4 ^e	14
3 ^e	29
2 nd e	9
1 ^e	3
Terminale	2
Ne sait pas	33
Total	100

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Ces chiffres montrent que les jeunes qui ont été suivis par Hors La Rue, puis intégrés à l'ASE de Paris, ne sont pas des jeunes errants ni des enfants des rues de Roumanie. La plupart ont suivi une scolarité au moins jusqu'au collège. Il est important de préciser qu'en Roumanie, comme en France, la scolarité n'est obligatoire que jusqu'à 16 ans. De plus, dans le département de Satu-Mare (dont la plupart des enfants de notre échantillon sont issus), les habitants de nombreux villages se trouvent éloignés des lycées situés en ville. Un responsable de l'association Hors La Rue nous donnait l'exemple d'un enfant scolarisé dans le collège de Gherța Mica (village d'Oas), qui doit se rendre à la ville de Negresti pour suivre une formation au lycée ou une formation professionnelle. Or, les horaires de car pour se rendre au lycée ne correspondent pas aux horaires scolaires. En outre, le coût de résidence en internat est souvent rédhibitoire pour les parents. De nombreux enfants arrêtent alors leurs études au collège.

L'enquête montre que, parmi les jeunes qui ont atteint un niveau de troisième en Roumanie, 55% ont mentionné qu'ils étaient venus en France pour aller à l'école (cette motivation est mentionnée par 42% de l'ensemble de l'échantillon). Il y aurait donc sans doute un effet « fin de troisième ». Mais ce n'est pas le seul facteur à entrer en ligne de compte : dans notre échantillon, 57% de ceux qui citent le désir d'aller à l'école en France signalent également de lourds problèmes familiaux (alcoolisme ou violence des parents, décès, etc.). C'est donc la combinaison de plusieurs facteurs qui déclenche, pour certains, le départ.

Une fois pris en charge en France, un peu plus d'un jeune sur trois a bénéficié d'un dispositif d'accueil spécifique, dans une classe pour non francophones (38%). Et la plupart ont suivi des cours de français langue étrangère (FLE) : 79%.

La plupart des jeunes pris en charge par l'ASE de Paris sont actuellement en formation : 57 jeunes sur 63, soit 90%. Les autres travaillent, nous y reviendrons plus tard.

Pour les 36 jeunes qui ont été radiés, nous n'avons pas trouvé beaucoup d'informations dans les dossiers de l'ASE : on suppose que 5 sont actuellement en formation et que 7 ne le sont pas, mais, pour les 24 autres, nous n'en savons rien.

Tableau 13 - Le jeune est-il actuellement en formation ?

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Jeune pris en charge	Jeune qui n'est plus pris en charge	Total (y. c. nsp)
Oui	57	5	63
Non	3	7	10
Ne sait pas	3	24	27
Total	63	36	100

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Sur les 57 jeunes pris en charge qui sont actuellement en formation, 11 sont au collège, 13 sont formés dans leur foyer, 10 sont dans un lycée d'enseignement professionnel, 8 sont dans un CFA (Centre de formation des apprentis) et 7 sont dans un CEFP (Centre éducatif, d'orientation et de formation professionnelle). Un seul se trouve dans un lycée d'enseignement général et un autre se trouve dans un lycée agricole.

Tableau 14 - Dans quel type d'établissement suit-il une formation ?

[champ : parmi les jeunes qui suivent une formation, soit 63 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Jeune pris en charge	Jeune qui n'est plus pris en charge	Total (y. c. nsp)
Collège	11	0	11
CFA (Centre de formation des apprentis)	6	2	8
CEFP (Centre éducatif, d'orient ^e et de form ^e profes.)	5	2	7
Foyer	13	0	13
LEP (Lycée d'enseignement professionnel)	9	0	10
Lycée agricole	0	1	1
Lycée d'enseignement général	1	0	1
Ne sait pas	12	0	12
Total	57	5	63

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Sur ces 63 jeunes, plus de la moitié (37, soit 58%) suivent une formation professionnelle, soit en CAP (26 jeunes), soit en BEP (11 jeunes) ; 18 autres dans une classe d'accueil et/ou au collège.

Tableau 15 - Formation actuellement suivie (formations regroupées)

[champ : parmi les jeunes qui suivent une formation, soit 63 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Jeune pris en charge	Jeune qui n'est plus pris en charge	Total (y. c. nsp)
6 ^e , 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e ou classe d'accueil	18	0	18
CAP	23	3	26
BEP	8	2	11
Autre	7	0	7
Ne sait pas	1	0	1
Total	57	5	63

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Le Tableau 16 présente dans le détail toutes les formations actuellement suivies par les jeunes : beaucoup s'orientent vers les métiers du bâtiment et des travaux publics (maçonnerie, menuiserie, plomberie, installation électrique, peinture, etc.), d'autres ont choisi l'hôtellerie et la restauration, la mécanique, la comptabilité ou le secrétariat, la vente ou les carrières sanitaires et sociales.

Il n'est pas inutile de rappeler que ces compétences sont très demandées par les entreprises aujourd'hui. Le baromètre annuel de l'UNEDIC sur les besoins en main-d'œuvre⁶, montre que, parmi les 10 métiers pour lesquels les employeurs éprouvent des difficultés à recruter, on trouve : les maçons qualifiés, les ouvriers qualifiés des travaux publics, des cuisiniers, des ouvriers qualifiés dans la mécanique, les employés de maison et assistante maternelle, les aides soignants, etc. Force est de constater que les mineurs isolés étrangers d'origine roumaine s'orientent majoritairement dans des filières professionnelles traditionnellement boudées par les Français⁷.

⁶ Laurent Pouquet, Bernard Ernst, « Enquête BMO 2005 : le premier recensement des projets de recrutement par bassin d'emploi », *Point Statist*, UNEDIC, n°10, avril 2005, <http://www.assedic.fr/unistatis/travail/documents/pstatis10.pdf>

⁷ Une enquête du CREDOC réalisée pour le Comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP) en 2001, montre que l'image des métiers du bâtiment et des travaux publics est assez négative chez les jeunes : ils ont tendance à considérer que ces métiers sont pénibles et mal rémunérés.

Tableau 16 Formation actuellement suivie (formations détaillées)

[champ : parmi les jeunes qui suivent une formation, soit 63 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Jeune pris en charge	Jeune qui n'est plus pris en charge	Total (y. c. nsp)
Classe d'accueil	4	0	4
6e	1	0	1
5e	1	0	1
4e	5	0	5
3e	7	0	7
CIPPA (Cycle d'insertion prof. par alternance)	3	0	3
CAP Maçonnerie	4	0	4
CAP Menuiserie	2	0	2
CAP Plomberie, installation sanitaire	6	0	6
CAP Installation électrique	2	0	2
CAP Peinture	1	1	2
CAP Carrosserie, mécanique automobile	1	0	1
CAP Agricole	2	1	3
CAP Horticulture, espaces verts	1	1	2
CAP Vente	2	0	2
CAP Hôtellerie, restauration, cuisine	2	0	2
BEP Maçonnerie	0	1	1
BEP Electricité, électrotechnique	1	0	1
BEP Mécanique automobile, carrosserie	1	0	1
BEP Imprimerie	0	1	1
BEP Carrière sanitaire et sociale	1	0	2
BEP Secrétariat, comptabilité	4	0	4
BEP (sans précision)	1	0	1
Autre type de formation	4	0	4
Ne sait pas	1	0	1
Total	57	5	63

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Parmi les jeunes qui ont été pris en charge plus d'un an, 85% ont au moins obtenu un diplôme ou validé une année scolaire⁸ depuis qu'ils sont en France (63 sur 74). Chez ceux qui ont été pris en charge moins d'une année, la proportion est bien évidemment plus faible, mais elle n'est pas négligeable (19%).

⁸ Au moment de la réalisation du questionnaire, par souci de raccourcir le temps d'analyse des dossiers par les enquêteurs, nous avons choisi de regrouper la « validation d'une année scolaire » et « l'obtention d'un diplôme ». Nous réalisons aujourd'hui, qu'il aurait été préférable de distinguer les deux afin d'y voir plus clair.

Tableau 17 - Le jeune a-t-il validé une année scolaire ou obtenu un diplôme depuis qu'il est en France ?

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Jeune pris en charge depuis plus de un an	Jeune qui a été pris en charge moins de un an	Total (y. c. nsp)
Oui	63	3	66
Non	11	13	25
Ne sait pas	7	2	9
Total	81	18	100

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Dans l'ensemble de l'échantillon, 15 ont même validé deux années scolaires et 6 en ont validé trois.

Sur les 69 jeunes qui ont été pris en charge depuis plus de un an et pour lesquels nous avons pu retrouver l'information, 85% ont effectué un stage professionnel dans le cadre de leur formation : 27 ont même plusieurs stages à leur actif.

Travail

11 jeunes sont actuellement en contrat d'apprentissage et 2 l'ont été précédemment. Parmi ces deux derniers, qui ne sont plus pris en charge par l'ASE de Paris, l'un travaille aujourd'hui.

Sur les 11 contrats d'apprentissages, 8 au moins ont donné lieu à une rémunération (la plupart du temps inférieure au Smic).

Six jeunes travaillent aujourd'hui. Un seul est au chômage.

Tous ceux qui travaillent sont à plein temps. Trois sont en contrat à durée déterminée et un est en contrat à durée indéterminée (nous n'avons pas retrouvé d'information à ce sujet pour deux jeunes).

L'un est maçon, deux sont peintres en bâtiment, un est ouvrier du bâtiment, un est chauffeur routier et le dernier est carreleur.

Nous n'avons pas retrouvé toutes les informations relatives à leurs rémunérations : on sait que 3 d'entre eux perçoivent de revenus mensuels compris entre 800 et 1200 euros.

Etat de santé

Dans le domaine de la santé, peu d'informations étaient renseignées de manière systématique dans les dossiers auxquels nous avons accès. Nos enquêteurs ont été amenés à évaluer les réponses sur la base des informations fournies dans les rapports éducatifs.

Une part importante de subjectivité entraine donc en ligne de compte, et, en cas de doute, les enquêteurs ont choisi de ne pas se prononcer, plutôt que d'indiquer une information qui risquait d'être erronée. En définitive, le taux de réponses évasives (« ne sait pas ») est très important et il invite à être prudent dans les interprétations.

Le peu d'information dont nous disposons indique néanmoins une amélioration de l'état de santé des jeunes entre le moment où ils ont été pris en charge et le moment de l'enquête (parmi les jeunes qui sont toujours pris en charge).

Tableau 18 - Information sur la santé des jeunes

[champ : Jeunes pris en charge actuellement, soit 63 personnes]
[Unité : nombre de personnes]

	Plutôt bon	Plutôt mauvais	Ne sait pas	Total
Selon les travailleurs sociaux, quel était l'état de santé du jeune avant sa prise en charge ?	15	11	37	63
Selon les travailleurs sociaux, quel est l'état de santé du jeune aujourd'hui ?	19	4	40	63
Selon les travailleurs sociaux, quel était l'état psychologique du jeune avant sa prise en charge ?	10	16	37	63
Selon les travailleurs sociaux, quel est l'état psychologique du jeune aujourd'hui ?	20	7	36	63

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

D'autres informations, très parcellaires, ont pu être collectées au sujet du bilan de santé et des vaccinations, mais elles n'étaient systématiquement renseignées dans les dossiers des jeunes. Nous savons que 55 ont bénéficié d'un tel bilan de santé au moment de leur prise en charge ; nous savons également que 36 ont bénéficié d'une mise à jour de leurs vaccinations, et que 40 ont eu des soins dentaires.

En revanche, concernant la couverture maladie, le degré de précision de l'enquête nettement plus élevé : une demande de couverture maladie universelle (CMU) a été formulée pour 97 jeunes, sur les 100 que comprend notre échantillon. Aujourd'hui, tous les jeunes qui sont pris en charge bénéficient d'une couverture maladie.

Vacances, loisirs, associations

Selon les cas, on a pu retrouver plus ou moins d'informations sur la vie quotidienne des jeunes en dehors de l'école. Certains rapports socio-éducatifs étaient très détaillés, tandis que d'autres étaient plutôt elliptiques. Les résultats doivent être interprétés avec prudence, eu égard au taux élevé de réponses « ne sait pas ».

65% ont fait partie d'une association sportive ou de loisir (danse, musique, etc.) ; 89% sont partis en vacances ou en séjour organisé.

Appréciations des travailleurs sociaux

La dernière partie du formulaire contenait plusieurs interrogations sur les appréciations des travailleurs sociaux vis-à-vis du jeune. Au-delà des informations factuelles, il s'agissait de recueillir quelques informations plus subjectives, liées à l'intégration des jeunes dans leur environnement.

Les résultats qui suivent doivent être analysés prudemment, car ils reposent sur une évaluation des enquêteurs à partir des appréciations portées sur les jeunes. Dans le recueil des informations, deux « filtres » sont donc superposés : la subjectivité de l'enquêteur et celle du travailleur social. Signalons d'ailleurs que, dans de nombreux cas, les enquêteurs ont préféré cocher la réponse « ne sait pas », plutôt que de prendre le risque de mal interpréter rapports éducatifs⁹. Plus le nombre de réponse « ne sait pas » est élevé, plus le pourcentage corrélatif est incertain.

A ces réserves près, l'enquête montre que :

- 70% des jeunes maîtrisent correctement la langue française¹⁰ ;
- 85% sont motivés et soucieux de réussir leur formation ;
- 84% respectent les règles de leurs différents lieux de vie (école, foyer, famille d'accueil, etc.) ;
- 94% prennent soin de leurs affaires, rangent leur chambre et font attention à leur hygiène ;
- 83% entretiennent de bonnes relations avec les adultes qui les encadrent (éducateurs, familles d'accueils, professeurs, employeurs, etc.) ;

⁹ En particulier, les questions relatives à l'attachement du jeune à la France ou à la Roumanie ont posé des difficultés aux enquêteurs (plus de 60% de taux de non-réponse).

¹⁰ Les pourcentages font abstraction des réponses évasives ("ne sait pas").

- 81% se sentent bien dans le lieu qui les accueille ;
- 74% sont plutôt bien insérés dans leur réseau de sociabilité ;
- 98% sont en relation avec d'autres Roumains vivant en France ;
- 82% sont en contact avec de la famille en France (hors parents) ;
- 82% ont des contacts avec leurs parents (36% ont des contacts très réguliers,
- 31% ont des contacts assez réguliers et 14% ont des contacts assez rares) ;
- 76% sont en contact avec de la famille en Roumanie (seuls 25% ont des contacts très fréquents) ;
- 89% ont envie de vivre et s'installer en France, tandis que 11% ont envie de vivre et s'installer en Roumanie.

En définitive, deux résultats principaux se dégagent de ces investigations :

- La plupart des jeunes semblent bien intégrés, motivés de réussir leur scolarité, respectueux des adultes qui les encadrent, se sentent plutôt bien dans leur lieu d'hébergement. Beaucoup ont envie de s'installer en France.
- Beaucoup sont en contact assez régulier avec leurs parents (au moins par téléphone), avec leur famille en Roumanie et avec des Roumains vivant en France.

Le désir d'intégration en France de ces jeunes semble donc très fort, mais cela n'empêche pas que les liens avec leur famille et leur pays d'origine restent assez forts. On peut présenter les choses autrement : contrairement à ce que l'on entend dire parfois lors des débats publics sur l'immigration, est très important.

Ces observations doivent par ailleurs être analysées en regard avec des études plus générales sur les relations de sociabilité des immigrés : l'enquête « Histoire de vie » de l'INSEE (voir l'article « Famille, amis et participation associative : quelle importance pour les personnes immigrées et celles nées en France d'un ou deux parent(s) immigré(s) ? », *Les immigrés en France*, INSEE, septembre 2005) montre ainsi que les immigrés, dans les premiers temps de leur intégration, fréquentent plus souvent des personnes originaires de la même région qu'eux, mais, qu'au fil du temps, leur réseau social se diversifie, pour finalement ressembler à celui des Français nés en France.

Tableau 19 - Selon les travailleurs sociaux...

[champ : ensemble de l'échantillon, soit 100 personnes]

[Unité : nombre de personnes]

	Oui	Non	Ne sait pas	Total
... le jeune maîtrise-t-il aujourd'hui correctement la langue française ?	50	21	29	100
... le jeune semble-t-il motivé et soucieux de réussir sa formation (ou dans son travail) ?	62	11	27	100
... le jeune gère-t-il son argent correctement ?	(17)	(11)	72	100
... le jeune respecte-t-il les règles de ses lieux de vie (maison, foyer, école, etc.) ?	63	12	25	100
... le jeune prend-il soin de sa chambre, de ses affaires ; prend-il soin de son hygiène corporelle ?	49	3	48	100
... le jeune entretient-il de bonnes relations avec les adultes qui l'encadrent (éducateurs, famille d'accueil) ?	63	13	24	100
... le jeune se sent-il bien là où il est hébergé ?	44	10	46	100
... le jeune entretient-il des relations avec de la famille en France (hors parents) ?	60	13	27	100
... le jeune se sent-il attaché à la France ?	(34)	(6)	60	100
... le jeune a-t-il envie de vivre et s'installer en France?	50	6	44	100
... le jeune est-il sociable, a-t-il des amis ?	51	18	31	100
... le jeune est-il en relation avec d'autres Roumains en France ?	66	1	38	100
... le jeune a-t-il des contacts avec ses parents ?	69	15	16	100
... le jeune est-il en contact avec de la famille en Roumanie ?	45	14	41	100
... le jeune se sent-il attaché à la Roumanie ?	(25)	(10)	65	100
...le jeune a-t-il envie de vivre et s'installer en Roumanie ?	6	50	44	100

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005
 Note : Les chiffres entre parenthèse reposent sur des effectifs faibles, ils sont à considérer avec prudence

Le tableau suivant compare les attitudes des jeunes qui sont toujours pris en charge par l'ASE de Paris et celles des jeunes qui ont été radiés. Les chiffres entre parenthèses reposent sur des effectifs faibles, ils sont donc à considérer avec précaution. Rappelons également que les informations collectées au sujet des jeunes qui ont été radiés reposent sur la base des derniers enregistrements contenus dans les dossiers de l'ASE de Paris *avant* leur radiation.

Parmi les jeunes qui ont été radiés, quelques-uns désiraient rentrer en Roumanie, mais une majorité souhaitaient rester en France. La plupart

semblaient motivés pour réussir leur scolarité, ils respectaient les règles de leurs lieux de vie, entretenaient de bonnes relations avec les adultes, etc. Certes, les signes d'intégration semblaient un peu moins nets que pour les jeunes toujours pris en charge, mais les différences entre les deux groupes ne sont pas très importantes (sauf pour l'hébergement : « seulement » 53% des jeunes radiés se sentaient bien dans leur lieu d'accueil, contre 92% des jeunes toujours pris en charge).

Tableau 20 - Comparaison des attitudes entre les jeunes pris en charge et ceux qui ne le sont plus

[champ : jeunes qui sont pris en charge = 63 personnes ; jeunes qui ne sont plus pris en charge = 36 personnes]

[Unité : pourcentage]

	Jeune qui est pris en charge	Jeune qui n'est plus pris en charge	Ensemble
Proportion qui maîtrise correctement la langue française	77	(58)	70
Proportion qui semble motivée et soucieuse de réussir sa formation ou dans son travail	92	(72)	85
Proportion qui respecte les règles de ses lieux de vie	88	(73)	84
Proportion qui prend soin de sa chambre, de ses affaires et de son hygiène corporelle	95	(92)	94
Proportion qui entretient de bonnes relations avec les adultes qui l'encadrent (éducateurs, famille d'accueil)	84	(80)	83
Proportion qui se sent bien dans son lieu d'accueil	92	(53)	81
Proportion qui entretient des relations avec de la famille en France (hors parents)	86	(71)	82
Proportion qui a envie de vivre et s'installer en France	100	(62)	89
Proportion qui rencontre régulièrement des amis, des camarades	79	(62)	74
Proportion qui est en relation avec d'autres Roumains en France	98	(100)	98
Proportion qui est en contact avec ses parents	80	(85)	82
Proportion qui est en contact avec de la famille en Roumanie	(74)	(82)	76
Proportion qui a envie de vivre et s'installer en Roumanie	0	(40)	11

Source : Hors La Rue, enquête « Parcours de mineurs isolés roumains », août 2005

Note : Les chiffres entre parenthèse reposent sur des effectifs faibles, ils sont à considérer avec prudence

Pour en savoir plus

Cette note de synthèse est tirée d'un rapport sur *Le parcours des jeunes Roumains suivis par Hors La Rue et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris*. L'étude porte sur l'analyse d'une centaine de dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris concernant des jeunes Roumains qui ont été suivis par l'association Hors La Rue.

- Voir également le rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) : *Mission d'analyse et de proposition sur les conditions d'accueil des mineurs étrangers isolés en France*, par Jean Blocquaux, Anne Burstin et Dominique Giorgi, Rapport 2005 010, janvier 2005, consultable sur Internet : http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=054000285&brp_file=0000.pdf
- Angéline Etiemble, « Les mineurs isolés étrangers en France, évaluation quantitative de la population accueillie à l'Aide sociale à l'enfance », *Migrations Etudes*, n°109, septembre - octobre 2002, consultable sur Internet : <http://www.adri.fr/me/pdf/me109.pdf>
- Dana Diminescu, « La mobilité des jeunes roumains à l'heure de l'élargissement », *Homme et Migration*, n°1251, septembre - octobre 2004
- Dana Diminescu (Dir.), *Visibles, mais peu nombreux (Les circulations migratoires roumaines)*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2003.

Présentation de l'association Hors La Rue

Hors la Rue est une association loi 1901, apolitique, areligieuse, et indépendante. Composée d'une équipe pluridisciplinaire de 11 salariés, Hors la Rue travaille depuis 2002 avec les mineurs étrangers en danger, particulièrement les jeunes roumains. L'association a pour objectif de rencontrer, d'accrocher, puis de convaincre ces mineurs en errance de quitter cette situation.

Hors la Rue développe également, en collaboration avec des ONG et des institutions locales, des projets pilotes visant à trouver des solutions en Roumanie (accès à la formation, sensibilisation aux conditions de vie des mineurs isolés étranger en France, etc.) pour prévenir les risques du départ.

Hors la Rue - 7/9 rue de Domrémy - 75013 Paris - Tel : 01 42 96 85 17 www.horslarue.org